



**DELIBERATION N° 24/087 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE RÉGIONALE DE
SANTÉ DE CORSE**

**CHÌ PORTA DESIGNAZIONI DI I MEMBRI DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA PER
SEDE À U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI L'AGENZA REGIONALE DI A
SALUTE DI CORSICA**

SEANCE DU 25 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juillet, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juillet 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Baptiste ARENA à Mme Serena BATTESTINI
M. Jean BIANCUCCI à Mme Véronique ARRIGHI
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
M. Jean-Charles GIABICONI à M. Hervé VALDRIGHI
M. Pierre GUIDONI à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Sandra MARCHETTI à M. Don Joseph LUCCIONI
Mme Juliette PONZEVERA à M. Louis POZZO DI BORGIO
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
M. François SORBA à Mme Vannina CHIARELLI-LUZI
Mme Charlotte TERRIGHI à M. Georges MELA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Xavier LACOMBE, Saveriu LUCIANI, Nadine NIVAGGIONI, Antoine POLI, Hyacinthe VANNI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
- VU** le décret n° 2024-566 du 19 juin 2024 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils d'administration des Agences Régionales de Santé pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021, approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021, portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers,
- VU** la délibération n° 22/029 AC de l'Assemblée de Corse du 25 février 2022 portant modification des désignations de représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse et notamment son article 75,
- VU** le courrier de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Corse en date du 27 juin 2024,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (51) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-

Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI

ARTICLE PREMIER :

DESIGNE ainsi qu'il suit en qualité de suppléant de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse au sein du Conseil d'administration de l'Agence Régionale de Santé de Corse :

- Madame Nadine NIVAGGIONI ;
- Monsieur Hyacinthe VANNI.

ARTICLE 2 :

PREND ACTE du maintien des désignations des conseillers de l'Assemblée de Corse prise par la délibération n° 21/129 AC du 22 juillet 2021 modifiée par la délibération n° 22/029 AC du 25 février 2022 au sein Conseil d'administration de l'ARS de Corse :

- Madame Eveline GALLONI D'ISTRIA en qualité de titulaire ;
Monsieur Jean-Marc BORRI et Madame Véronique ARRIGHI en qualité de suppléants ;
- Monsieur Pierre GHIONGA en qualité de titulaire ;
Mesdames Chantal PEDINIELLI et Santa DUVAL en qualité de suppléantes.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 25 juillet 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 25 ET 26 JUILLET 2024

RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**DESIGNAZIONI DI I MEMBRI DI L'ASSEMBLEA DI
CORSICA PER SEDE À U CUNSIGLIU
D'AMMINISTRAZIONE DI L'AGENZA REGIUNALE DI A
SALUTE DI CORSICA**

**DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE
DE CORSE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE CORSE**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Par courrier en date du 27 juin 2024, j'ai été saisie par Madame la Directrice Générale de l'ARS, afin de procéder à de nouvelles désignations rendues nécessaires par le décret n° 2024-566 du 19 juin 2024.

En effet, en application de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, qui fait évoluer les Conseils de surveillance des ARS en conseils d'administration, le décret n° 2024-566 du 19 juin 2024, modifie la composition et le fonctionnement du Conseil d'administration de l'ARS de Corse en renforçant le poids des élus locaux, en faisant passer le nombre de représentants des collectivités territoriales de 4 à 9, chacun disposant de deux suppléants désignés dans les mêmes conditions soit :

- la Présidente de l'Assemblée de Corse ;
- deux conseillers désignés par l'Assemblée de Corse ;
- le Président du Conseil exécutif de Corse ;
- un Conseiller exécutif désigné par le Président du Conseil exécutif de Corse ;
- quatre maires ou présidents d'un groupement de collectivités, dont deux désignés par l'Association des Maires de la Corse-du-Sud et deux par l'Association des Maires de la Haute-Corse.

Pour rappel, par délibération n° 21/129 AC du 22 juillet 2021 modifiée par la délibération n° 22/029 AC du 25 février 2024 (article 1^{er}), les représentants de l'Assemblée de Corse au sein du conseil de surveillance de l'Agence Régionale de la Santé Corse ont été désignés comme suit :

- Madame Eveline GALLONI D'ISTRIA en qualité de titulaire
Monsieur Jean-Marc BORRI et Madame Véronique ARRIGHI en qualité de suppléants ;
- Monsieur Pierre GHIONGHA en qualité de titulaire
Mesdames Chantal PEDINIELLI et Santa DUVAL en qualité de suppléantes.

Aussi, les désignations étant valables pour la durée de la mandature, les groupes politiques concernés ont confirmé le maintien de celles-ci.

Dès lors, il convient donc de désigner les deux conseillers appelés à me suppléer.

Je vous propose donc de désigner Madame Nadine NIVAGGIONI et Monsieur Hyacinthe VANNI en leur qualité de Vice-Présidents de l'Assemblée de Corse.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 24/372CE du Président du Conseil Exécutif de Corse

Arrestatu di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu chì designa i so supplenti per sede à u Cunsigliu d'amministrazione di l'Agenza regionale di a salute di Corsica

Arrêté de Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse portant désignation de ses suppléants pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Agence régionale de santé de Corse

L'an deux mille vingt quatre, le neuf juillet, le Conseil Exécutif s'est réuni in Bastia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Dominique LIVRELLI, Antonia LUCIANI, Flora MATTEI, Julien PAOLINI, Gilles SIMEONI, Alex VINCIGUERRA

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

- VU** le Code général des collectivités territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie, et notamment son article L.4422-25,
- VU** la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection des membres du Conseil exécutif de Corse et de son Président,
- VU** la délibération n° 24/072 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mai 2024 portant avis sur le projet de décret relatif à la composition et au fonctionnement des conseils d'administration des agences régionales de santé,
- VU** les arrêtés de délégation d'attributions n° 24/031 CE pour Mme Bianca FAZI, n°24/042 CE pour Mme Angèle BASTIANI et n°24/035 CE pour Mme GUIDICELLI SBRAGGIA, en date du 6 février 2024,
- VU** la lettre de saisine de Mme la Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Corse en date du 27 juin 2024 relative aux désignations au sein du conseil d'administration de l'ARS de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

ARRETE

ARTICLE PREMIER : **DESIGNE** pour siéger en tant que suppléants du Président du Conseil exécutif de Corse au sein du Conseil d'administration de l'Agence régionale de santé de Corse :

Titulaire	Suppléants
M. Gilles SIMEONI	M. Alex VINCIGUERRA conseiller exécutif M. Julien PAOLINI conseiller exécutif

ARTICLE 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au portail des actes de la Collectivité de Corse : <https://actes.isula.corsica/webdelibplus>.

AIACCIU, le 9 juillet 2024

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI